

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 04 AVRIL 2022**

❑ **Affectation du résultat**

Il a été décidé d'affecter à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 47 846.10 € et le solde disponible 86 304.99 € en report en fonctionnement.

❑ **Taux d'imposition 2022**

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles modalités de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la TH sur les résidences principales. En compensation, la commune se voit transférer la part départementale de la taxe foncière des propriétés bâties de 24.40 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix Pour de maintenir les taux d'imposition au titre de l'année 2022, à savoir :

Foncier Bâti : 47.80 %

Foncier Non Bâti : 56.26 %

pour un produit fiscal attendu de 163 318 €.

❑ **Budget primitif 2022**

Il a été voté à l'unanimité. La section de fonctionnement s'élève à 400 501 € et en investissement à 120 738 €. Il sera nécessaire d'effectuer une décision budgétaire modificative compte tenu des chiffres non connus à ce jour.

❑ **Solidarité avec la population ukrainienne**

A l'unanimité des présents, il a été décidé de faire un don de 500 € afin de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine.

DIVERS :

Le conseil municipal souhaiterait pouvoir célébrer le 14 juillet. A cette occasion, les personnes souhaitant aider à cette manifestation sont priées de bien vouloir se faire connaître en mairie afin d'organiser cette journée.